



PROGRAMME DE PRÉVENTION 2019-2022 AIDE A DOMICILE

Cécile OILLIC-TISSIER

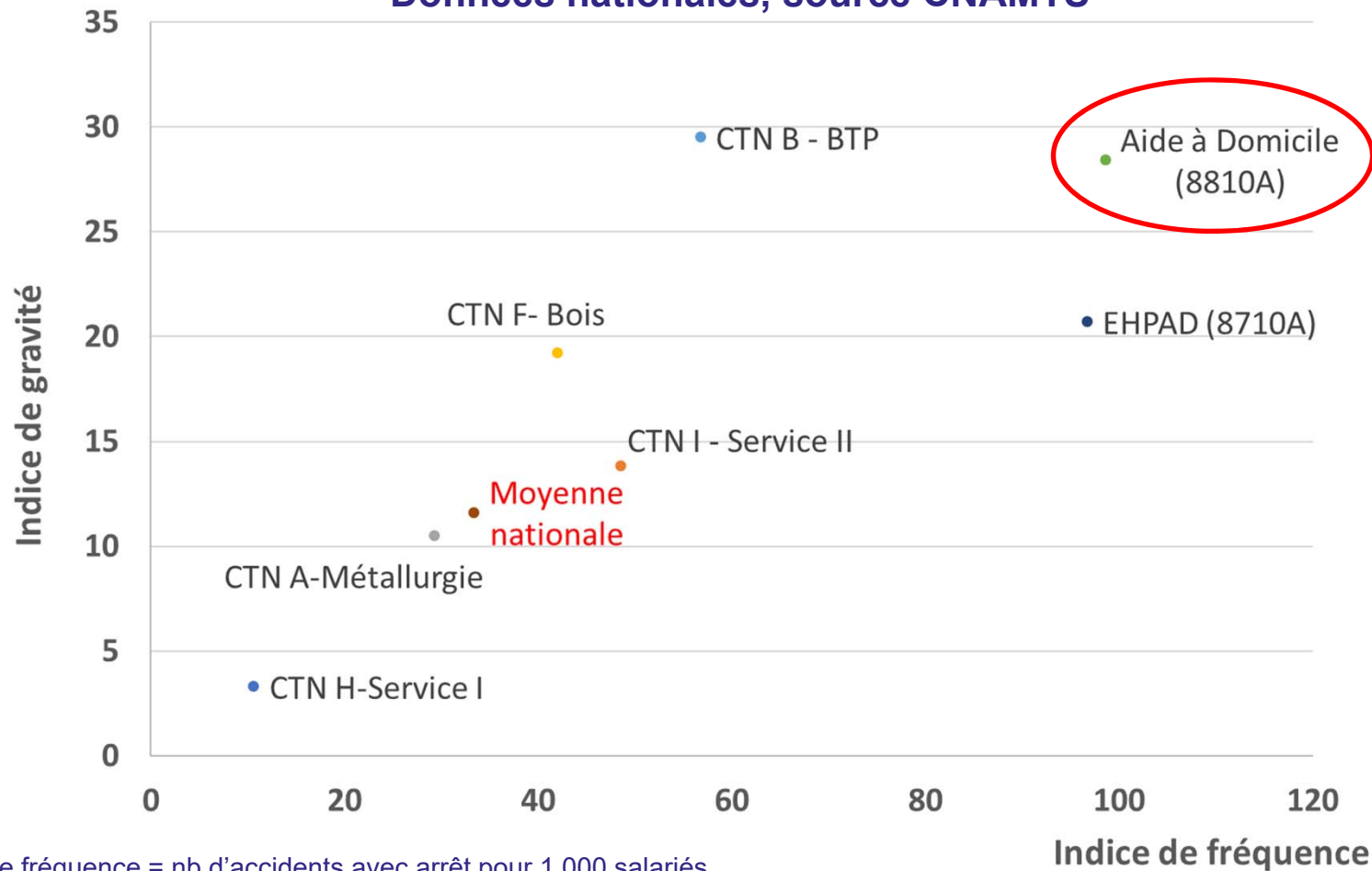
Ingénieur Conseil, Référente Aide à domicile

Carsat Alsace-Moselle



LE SECTEUR DE L'AIDE À LA PERSONNE : UNE SINISTRALITÉ PRÉOCCUPANTE

Sinistralité comparée de différentes activités en France 2018
Données nationales, source CNAMTS



Index de fréquence = nb d'accidents avec arrêt pour 1 000 salariés
Index de gravité = somme des taux d'IP par millions d'heures travaillées

PRINCIPAUX RISQUES PROFESSIONNELS



Manutention manuelle



Accident de plain-pied



Chute de hauteur

Sans oublier....

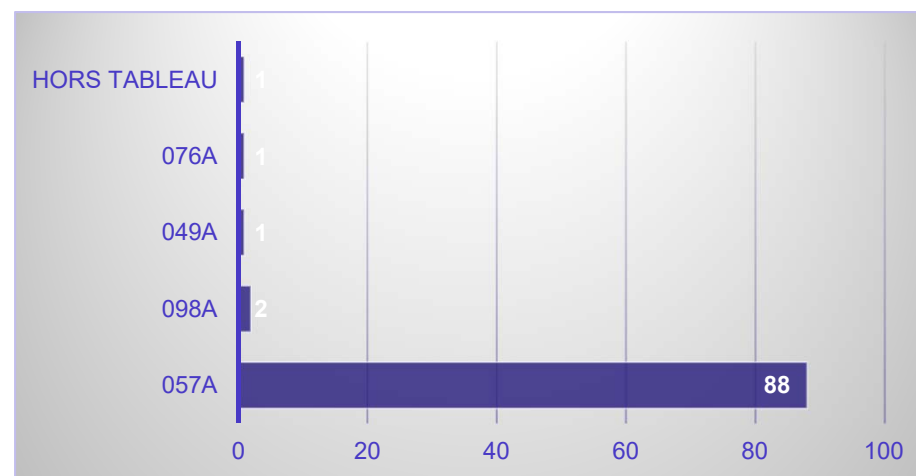
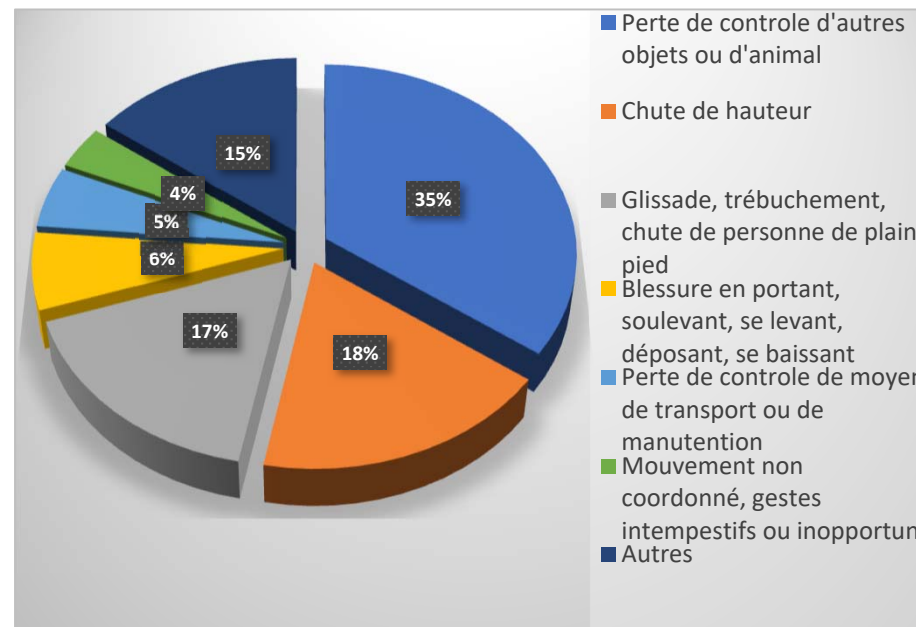
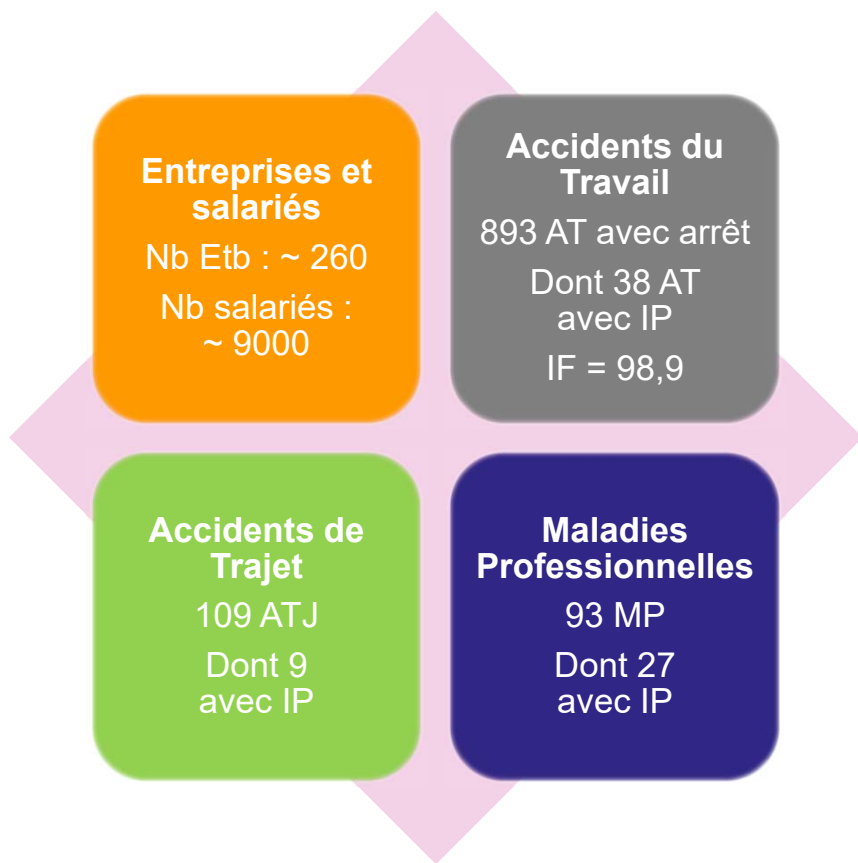


Produits chimiques



Déplacements

ET AU NIVEAU RÉGIONAL....



* IP = Incapacité permanente



LES ENJEUX DU SECTEUR DE L'AIDE À DOMICILE

- Un besoin de recrutement accru dans un contexte en tension
- Des conditions de travail difficiles
- Un manque d'attractivité en lien avec une forte pénibilité des emplois
- Une valorisation des métiers insuffisante
- Un domicile qui devient un lieu de travail !!!





LES ENJEUX DE LA BRANCHE AT-MP DANS LE SECTEUR DE L'AIDE À DOMICILE

Sociaux

- AT/MP
- Absentéisme
- Inaptitude
- Désinsertion professionnelle

Economiques

- Coût direct (IJ, taux de cotisation)
- Coût indirect (salaire, administratif, commercial, remplacement, désorganisation...)

Juridiques

- Responsabilité civile
- Responsabilité pénale

PROGRAMME AIDE ET SOIN A LA PERSONNE :

OBJECTIFS GÉNÉRAUX



Bâtir des relations partenariales avec les acteurs du secteur

- Coopération avec les Services d'Action Social et Service Social de la Carsat
- Construire des actions partenariales avec les Conseils Départementaux
- Développer des collaborations avec les fédérations et syndicats professionnels

Améliorer la prise en compte de prévention primaire

- Favoriser la réalisation et la prise en compte de l'évaluation des risques en amont de l'intervention des salariés

Améliorer les conditions de travail du salarié, impactant directement la qualité de prise en charge de l'aidé

- Accompagner un collectif de services d'aide à domicile dans une démarche de prévention primaire sur un territoire



LES PRINCIPES DE LA DÉMARCHE

Une démarche respectueuse et progressive

Une vigilance au long cours



Des gestes simples pour limiter les risques

Une relation de confiance entre la personne aidée et l'intervenant

Des outils pratiques pour faciliter le repérage des risques



LES PRINCIPES DE LA DÉMARCHE

1

Accueillir les nouveaux embauchés

Livret d'accueil, sensibilisation, accompagnement...



2

Préparer les missions

Repérage des risques, fiche mission, Contrat de prestation, plannings...



3

Suivre les missions

Temps d'échanges, Actions correctives...





LES PRINCIPES DE LA DÉMARCHE

4

Analyser les accidents du travail et les maladies professionnelles

Suivi des indicateurs AT-MP

Analyse accident du travail	
Secteur sanitaire et social	
Participants	Date de l'accident

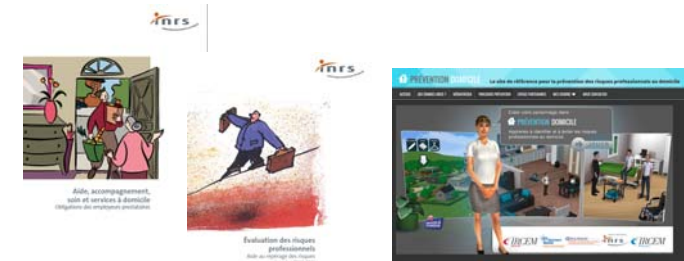
VICTIME	ACCIDENT
Nom	Date
Prénoms	Heure
Sexe	Motif de l'accident
Profession	Jour de l'accident
Adresse	Lieu précis
Age	



5

Evaluer les risques et établir un plan d'actions

DUER, Plan d'actions



6

Former les futurs salariés, l'encadrement et les salariés

Vecteur de diffusion des connaissances et bonnes pratiques en prévention



Aide et soins à domicile

JUSQU'À
25 000 €
DE
SUBVENTION



SUBVENTION PRÉVENTION TPE*



Aide et Soins à la Personne à Domicile

Une aide pour réduire les risques liés au port de charges lourdes, aux postures contraignantes et aux gestes répétitifs (équipements de matériels adaptés, prestation de formation, prestation d'accompagnement)



TMS Pros Diagnostic & TMS Pros Action

Une aide pour réduire les TMS (formation, l'évaluation et la mise en place d'un plan d'actions, matériel et/ou équipements).



Propreté +

Une aide pour réduire les risques de TMS et de chutes liés aux opérations de nettoyage, dépoussiérage des sols et vitrerie



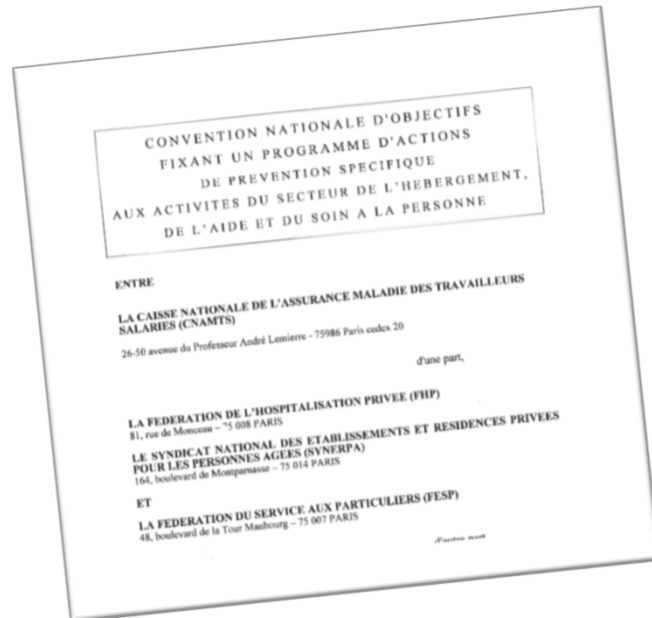
Equip'mobile+

Une aide pour réduire l'exposition des salariés aux risques liés au déplacement de charge.

* Entreprise < 50 salariés
Validité des aides jusqu'au 31/12/2020



CONTRAT DE PRÉVENTION



Contrat de prévention



Entreprise < 200 salariés

Pour financer des projets destinés à améliorer les conditions de santé et de sécurité de votre entreprise

CNO en vigueur jusqu'en 03/2022



MERCI POUR
VOTRE ATTENTION !!

